



LETTRE D'INFOS RIVERAINS

9 janvier 2024

DEMARRAGE DES TRAVAUX DES « BARTHES DE L'ADOUR » RUE P. BIREMONT. – BOUCAU

Jusqu'au 30 juin 2026, les travaux de construction de la Résidence « LES BARTHES DE L'ADOUR » vont entraîner des perturbations de la circulation dans votre secteur et particulièrement au niveau de la Place Sémard et des rues Paul Barsalère et Paul Biremont.

Afin de préserver la sécurité des usagers et de limiter les perturbations, les règles de circulation sont modifiées :

- **La circulation de la rue Paul Barsalère** est effectuée en sens unique : depuis la rue Louis de Foix en direction de la rue Maurice Perse. Une signalisation réglementaire a été mise en place par les services municipaux.
- **Les règles de circulation changent également pour les poids lourds :**
 - Les livraisons du chantier des « BARTHES DE L'ADOUR » s'effectuent uniquement dans le sens rue Paul Barsalère > rue Paul Biremont > Place Sémard : la traversée de la place Sémard dans le sens Place Péri en direction du chantier des « BARTHES DE L'ADOUR » rue P. Biremont est interdite.
 - La vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h sur les rues Paul Barsalère et Paul Biremont et la Place Sémard ;
 - Le nouveau sens de circulation de la rue Paul Barsalère concerne également les poids lourds ;
 - Les poids lourds arrivant de la rue Louis de Foix venant de Tarnos vers Boucau, doivent effectuer leurs manœuvres de retournement au niveau du giratoire des Casquets (D.309) à Bayonne, afin d'emprunter la rue Barsalère ;

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations
policemunicipale@boucau.fr : 06 32 53 43 10

www.boucau.fr

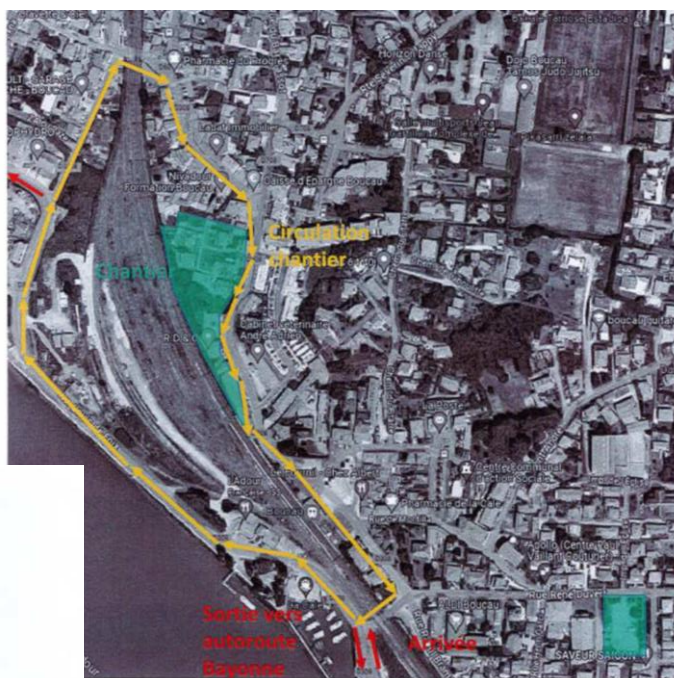
Merci pour votre compréhension

A l'approche du chantier, les usagers sont invités à respecter scrupuleusement la signalisation mise en place. Conscients des gênes engendrées par ces travaux, nous vous remercions pour votre compréhension et mettons tout en œuvre pour que le chantier se déroule dans les meilleures conditions.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

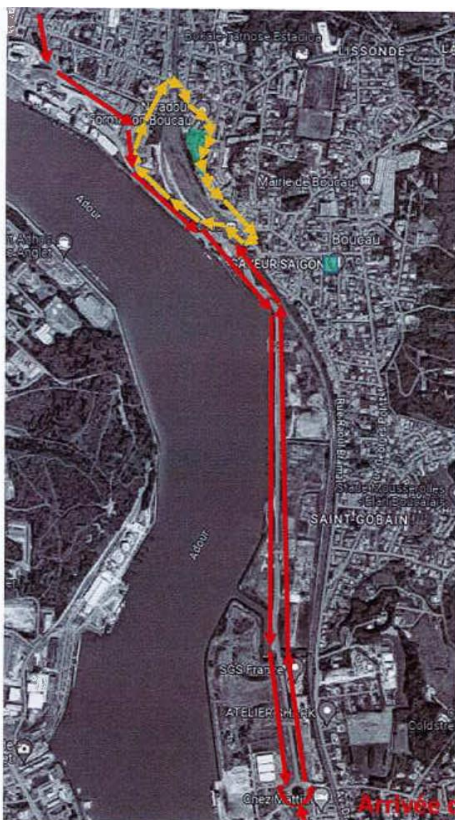
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les arrêtés municipaux N°30 /2024 et n°31/2024 sur www.boucau.fr

Sortie vers
autoroute
Ondres



Parking VL:
Square marx
Dormoy

Arrivée de
Ondres



Arrivée de Bayonne

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations
policemunicipale@boucau.fr : 06 32 53 43 10

www.boucau.fr